

Immigration

Parmi les témoins convoqués se trouvait le chef actuel du parti conservateur au Manitoba, M. Spivak. Ce n'est pas par partisanerie politique que je dis que son témoignage a fait grande impression sur les fonctionnaires de l'État et les membres du comité. Il a fait un excellent exposé et signalé un fait que nombre d'entre nous ont oublié, savoir que l'immigration peut et doit être une arme économique efficace. Utilisée de façon appropriée, elle peut effectivement accomplir ce que le gouvernement actuel tente en vain de faire depuis de nombreuses années, soit supprimer les inégalités économiques au Canada. Il a souligné la chose et étayé son exposé de preuves et de faits. Les membres du comité appartenant à tous les partis ainsi que les membres de l'autre endroit ont été impressionnés par les propos de M. Spivak.

Je me souviens que durant l'interrogatoire de M. Spivak, une proposition judicieuse a été formulée. Je veux parler du fait qu'aux termes de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, la compétence en matière d'immigration est répartie entre les assemblées législatives provinciales et le Parlement fédéral. J'ignore si quelqu'un a déjà trouvé qui détenait la suprématie dans ce domaine. Assurément, le gouvernement fédéral a envahi ce secteur et l'a accaparé. Néanmoins, les assemblées législatives provinciales s'intéressent à l'immigration.

J'ai dit qu'il fallait établir un conseil permanent composé de ministres fédéraux et provinciaux ou de fonctionnaires qui serait chargé d'examiner les questions d'immigration. J'ignore si des mesures ont été prises en ce sens. J'en doute. Je suppose que cette recommandation a eu le même sort que toutes les autres recommandations du comité.

Le dernier jour des audiences, le ministre actuel des Transports est comparu devant le comité et nous dit quelle extraordinaire besogne nous avions accomplie, combien il nous était reconnaissant de notre contribution et quels heureux résultats en découleraient. Il a ajouté: «Ne vous en faites pas, le comité sera reconstitué l'an prochain et nous allons tenir compte de vos recommandations.»

Apparemment, tout ce travail devait être l'amorce d'une nouvelle loi sur l'immigration. Ceci se passait en 1967, 15 ans après que le dernier bill sur cette question eut été adopté. Il existe aujourd'hui. Le ministre nous avait dit: «Oui, nous allons accepter vos recommandations. Nous voulons une nouvelle législation.» Enfin, le comité présente son troisième rapport, qui déclarait en partie:

«Votre comité recommande donc qu'il devrait être reconstitué à la prochaine session et qu'on lui renvoie les témoignages déposés au cours de la présente session, en français et en anglais, afin d'être en mesure de poursuivre ses travaux sur cette question importante, à savoir, la politique canadienne concernant l'immigration.»

● (2150)

Ce rapport fut présenté par le président du comité le 8 mai 1967. Aucune suite n'y fut donnée lors de la session suivante; ce comité ne fut jamais reconstitué. Ses recommandations demeurèrent lettre morte. Les milliers de mots en témoignages qui avaient été transcrits furent simplement jetés au rebut et oubliés.

Voilà l'ennui avec le gouvernement, et le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration plus précisément. J'é-

[M. Baldwin.]

prouve beaucoup de respect pour les fonctionnaires de ce ministère. Quant aux ministres, mon respect est mitigé. Toutefois, monsieur l'Orateur, quand il s'agit de questions d'immigration, il incombe au Parlement, étant donné ses connaissances, son expérience et son aptitude à interpréter les vues du public, de servir au mieux les intérêts du pays en élaborant une politique d'immigration. Je crois que cela fut une erreur tragique.

Je soutiens que voilà une des raisons de cette difficulté actuelle. Quel fut le résultat? Les recommandations du comité, comme je l'ai dit, furent entièrement oubliées. La Commission d'appel de l'immigration fut créée. Elle accomplit un bon travail au début, puis graduellement, par ordonnance du conseil, par voie de réglementation et par décret, la plus grande discrétion possible fut accordée au sujet des personnes qui demandaient le droit d'être admises au pays ou qui, étant arrivées ici, pouvaient obtenir le droit d'y rester, et si leur demande était rejetée, par des procédures établies en vertu de la loi, d'interjeter appel tel que prévu par la loi sur la Commission d'appel de l'immigration.

Il en est résulté une accumulation de milliers et de milliers de causes. Plusieurs situations ont surgi. J'ai été mêlé à l'une d'entre elles l'an dernier. J'ai posé des questions à plusieurs reprises. Je me rappelle une fois, entre autres, il y a environ un an. Il semble qu'un homme, qui non seulement avait obtenu d'entrer au pays, mais il y fut introduit subrepticement par le gouvernement sous un nom d'emprunt, soit Pershing Gervais, dont le passé, social et criminel, laissait fort à désirer. Mais grâce à certains arrangements entre des fonctionnaires du gouvernement actuel et ceux du gouvernement américain, cet homme, ancien enquêteur pour le procureur de la Nouvelle-Orléans qui fut mêlé à l'enquête sur les circonstances entourant l'assassinat du président des États-Unis, pour des raisons qu'on n'a jamais pu nous donner à la Chambre, est entré clandestinement au pays et a obtenu un emploi par l'entremise de la contrepartie canadienne d'une société américaine. Cet homme vivait à Vancouver, à des milliers de milles de son travail. Il touchait un traitement de \$18,000 par année. Sa famille entra clandestinement au pays sous un faux nom. Il obtint le statut d'immigrant reçu en recourant illégalement à la loi et aux règlements sur l'immigration. C'était là un cas.

Que trouvons-nous à la page suivante? Le cas d'une malheureuse jeune Polonaise qui était dûment entrée au Canada comme touriste. On refusa sa demande d'appel et sa requête pour demeurer au pays. Elle éprouva tant d'angoisse, de découragement et de déception à la pensée de ce qu'il adviendrait d'elle si elle retournait en Pologne qu'elle se suicida.

Il y a deux côtés aux problèmes que pose la loi sur l'immigration sous sa forme actuelle en plus des milliers de cas qui font l'objet de la discussion ce soir. J'en ai parlé au ministre et il croit vraiment, je pense, qu'il faudrait agir. Tout en devant laisser à l'administration quelque possibilité d'agir avec souplesse et promptitude, il s'impose néanmoins que la Chambre envisage une nouvelle mesure, qu'elle tienne compte en ce faisant des incidents dont le ministre et d'autres ont parlé ce soir et que les députés connaissent.